

2025 Code de conduite



Table des matières

Vue d'ensemble	9 Avoir à cœur nos locataires et nos collègues	15 Assumer nos actes	24 Respecter nos actifs
3 Message du président et chef de la direction	10 Droits de la personne	16 Conflit d'intérêts	25 Renseignements confidentiels
4 Respecter notre raison d'être	10 Accessibilité	17 Cadeaux et divertissements	26 Confidentialité
5 Connaître vos responsabilités	11 Diversité, équité et inclusion	18 Types de cadeaux et de divertissements	27 Sécurité de l'information
6 Comment prendre de bonnes décisions	12 Alcool et drogues au travail	19 Concurrence loyale	28 Représenter Propriétés de Choix
7 Dites-le!	13 Violence, harcèlement et discrimination	20 Négociation des titres	29 Un avenir durable
8 À qui s'adresser	14 Environnement, santé et sécurité au travail	21 Lutte contre la fraude	
		22 Lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent	30 Ressources supplémentaires
		23 Intégrité de l'information financière	

Message du président et chef de la direction



Agir correctement n'est pas seulement une bonne pratique d'affaires, c'est aussi respecter la confiance de nos parties prenantes et la manière dont nous construisons une entreprise dont nous pouvons tous être fiers.

Rael Diamond

Président et chef de la direction

Chez Propriétés de Choix, nous tenons à notre raison d'être, qui est de créer une valeur durable grâce à des espaces où prospérer et s'épanouir. Cela signifie que notre rôle collectif en tant qu'entreprise va au-delà de la propriété, de la gestion et du développement de biens immobiliers.

Nous devons être à la hauteur des attentes de nos parties prenantes – porteurs de parts, clients et usagers, partenaires commerciaux et communautaires, et nos collègues – qui nous font confiance pour faire les choses correctement.

Nos valeurs ÊTRE communes, les principes de notre culture bleue et notre Code de conduite guident nos décisions et nos interactions avec nos parties prenantes et les uns envers les autres, pendant que nous menons nos activités en faisant preuve d'éthique et d'intégrité.

Notre Code de conduite (le « Code ») définit ce que nous attendons les uns des autres afin de continuer à travailler et à collaborer d'une manière respectueuse, transparente et équitable. Nos collègues sont tenus de réviser le Code chaque année. J'encourage chacun d'entre vous à lire attentivement le Code, à en comprendre les principes et à les appliquer dans votre travail quotidien. Si vous avez des questions, s'il vous faut des ressources supplémentaires ou si vous observez un comportement non conforme, le Code vous aidera à comprendre où obtenir le soutien dont vous avez besoin et comment prendre des mesures.

Je tiens à vous remercier de vous tenir personnellement responsables, de faire ce qu'il faut et de vous exprimer lorsque quelque chose ne va pas.

En tant que président et chef de la direction, je m'engage à faire respecter ces normes et à diriger une entreprise dont nous pouvons tous être fiers.

Valeurs ÊTRE



Tenir à cœur

Nous avons à cœur nos collègues, nos locataires et les communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités.



Engagement

Nous sommes responsables de nos actes et assumons la responsabilité des résultats.



Respect

Nous nous faisons confiance et nous respectons mutuellement.



Excellence

Nous nous efforçons d'être les meilleurs dans notre catégorie.

Respecter notre raison d'être

Nos actions, nos paroles et nos comportements individuels comptent. Nous sommes guidés par nos valeurs fondamentales, les principes de la Culture bleue et le présent Code dans le cadre de nos efforts visant à créer une valeur durable grâce à Des endroits où les gens prospèrent.

Notre façon
de procéder :



Connaître vos responsabilités

Il ne suffit pas d’être conscient de nos valeurs ÊTRE et de suivre le Code; nous devons aussi respecter les normes les plus élevées en matière d’éthique, de droit et de professionnalisme dans notre manière d’agir au quotidien. Pour ce faire, nous agissons avec intégrité, nous faisons ce qui est juste et nous nous exprimons lorsque nous constatons un problème.

Notre Code décrit un ensemble commun d’attentes relatives à notre conduite, dont un élément clé est le respect des lois et règlements en vigueur. Les principes énoncés dans notre Code permettent aux collègues de réagir de façon appropriée à toute situation ou circonstance qui se présente, que ce soit expressément prévu ou non par le Code.

Le Code s’appuie sur des politiques et des procédures précises, qui énoncent plus en détail les attentes de Propriétés de Choix et vos obligations particulières.

À qui le Code s’applique-t-il?

Le Code s’applique à tous les administrateurs, membres de la direction et collègues de Propriétés de Choix. Il s’applique également aux entrepreneurs indépendants lorsqu’ils exercent des activités pour Propriétés de Choix ou en son nom.

Sanctions en cas d’infraction au Code

Propriétés de Choix ne tolérera aucune infraction au Code ou à ses politiques et procédures connexes. Les collègues qui enfreignent le Code feront l’objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu’au licenciement ou à d’autres actions en justice.

Modification au Code et exemptions

Toute exemption au Code doit être approuvée par l’équipe de direction ou par une personne autorisée du Conseil. Votre gestionnaire ne peut pas autoriser ou approuver les modifications ou les exemptions au Code.

Interprétation

L’interprétation du Code incombe conjointement au président et chef de la direction et au vice-président principal, avocat général et secrétaire. Le Code sera révisé chaque année.

Tous les collègues doivent :

- 1. Connaître et respecter le Code ainsi que les lois, politiques, procédures et formations en vigueur**
 - Lire, comprendre et respecter le Code ainsi que les lois, règlements et les politiques et les procédures qui s’appliquent à leur rôle.
 - Participer à toutes les formations relatives à leur rôle.
 - Si des politiques ou procédures de Propriétés de Choix s’appliquent à votre emploi et sont plus strictes ou plus détaillées que ce Code, ce sont celles-ci qui prévalent.
 - Respecter à la fois l’esprit et la lettre du Code.
- 2. Demander de l’aide pour prendre les bonnes décisions**
 - Faire ce qui est juste est notre objectif ultime. Si la bonne chose à faire n’est pas claire, demandez conseil.
 - Utilisez le cadre [Comment prendre de bonnes décisions](#)
 - En cas de doute, consultez la [page À qui s’adresser](#)
- 3. Si vous avez l’impression que quelque chose ne va pas, Dites-le!**
 - Signalez toute activité suspecte, les décisions ou conduites contraires à l’éthique ou non conformes, et toute violation présumée de la loi, du présent Code ou des politiques et procédures de Propriétés de Choix. [Dites-le!](#)
 - Collaborez aux enquêtes afin de résoudre le problème et de prévenir de futurs incidents.

Comment prendre de bonnes décisions

Parfois, nous faisons face à des situations où la bonne chose à faire n’est pas évidente. Le Code peut vous aider à prendre de bonnes décisions qui sont à la fois conformes et éthiques.

Posez-vous les questions suivantes et répondez de façon sincère et honnête.

Cela vous aidera à déterminer si la décision est à la fois éthique et conforme.

☐ Est-ce légal et conforme aux valeurs ÊTRE, au Code de conduite et aux politiques de Propriétés de Choix?	☐ Oui	☐ Non	☐ Ne sait pas
☐ Est-ce dans l'intérêt supérieur de nos locataires, de nos collègues, de notre communauté et de Propriétés de Choix?	☐ Oui	☐ Non	☐ Ne sait pas
☐ Seriez-vous à l'aise si elle était annoncée aux nouvelles ou à quelqu'un que vous respectez, et seriez-vous prêt à assumer vos actes?	☐ Oui	☐ Non	☐ Ne sait pas

Lorsque vous avez besoin de conseils, consultez d’abord votre gestionnaire. Les gestionnaires peuvent également consulter les services appropriés en fonction de la nature du problème, y compris les Services juridiques et le Service de la conformité.

Ressources supplémentaires

[À qui s'adresser pour obtenir de l'aide ↗](#)

Oui

Si vous avez répondu « Oui » à toutes les questions, la décision est sûrement la bonne.

Non

Si vous avez répondu « Non » à une question, arrêtez-vous. Ne le faites pas, car il pourrait y avoir de graves conséquences. Demandez conseil.

Ne sait pas

Si vous avez répondu « Ne sait pas » à l’une ou l’autre des questions, demandez conseil.

Dites-le!

Nous sommes tous tenus de signaler les activités suspectes, les pratiques contraires à l'éthique, les comportements discriminatoires ou irrespectueux, le non-respect ou le soupçon de non-respect des lois et règlements, du Code ou des politiques, procédures ou formations de l'entreprise – Dites-le!

Le fait de ne pas signaler une infraction dont vous avez connaissance constitue également une violation du présent Code.



À qui dois-je m'adresser?

- Votre gestionnaire ou les Ressources humaines
- Service de la conformité à l'adresse compliance@choicereit.ca ↗
- Ligne Action-Intégrité (signalement anonyme) au 1-855-441-6840 ou à l'adresse choiceintegrity.com ↗
- Les signalements effectués au moyen de la ligne Action-Intégrité peuvent être anonymes.

La ligne Action-Intégrité est gérée par un tiers indépendant spécialisé dans les signalements confidentiels et anonymes. Toutes les personnes effectuant des signalements (y compris celles effectuant des signalements anonymes) reçoivent un mot de passe, sont encouragées à consulter les mises à jour et peuvent être invitées à fournir des informations supplémentaires pour mener à bien l'enquête.

Votre signalement sera pris au sérieux

Nous apprécions que nos collègues s'expriment, car cela favorise une culture de transparence et de confiance, et c'est aussi la bonne chose à faire. Nous sommes là pour vous écouter. Nous examinerons soigneusement chaque signalement et mènerons des enquêtes au besoin.

Nous respectons la confidentialité

La confidentialité de la personne qui fait le signalement sera respectée et les renseignements confidentiels ne seront divulgués qu'en cas de « nécessité absolue » ou si la loi l'exige.

Les collègues ne doivent pas discuter des enquêtes avec d'autres collègues.

Aucunes représailles

Nous interdisons aux collègues d'exercer des représailles contre quiconque s'exprime de bonne foi. Les exemples de représailles comprennent le congédiement, la suspension ou la rétrogradation. Tout collègue qui use de représailles contre quiconque ayant signalé de bonne foi un incident réel ou potentiel est passible de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

Les gestionnaires ont des responsabilités supplémentaires

- Encouragez les collègues à exprimer leurs préoccupations et à poser leurs questions.
- N'exercez pas de représailles et ne permettez pas à d'autres membres de votre équipe d'exercer des représailles à l'encontre de ceux qui s'expriment de bonne foi.
- Si un collègue vous fait part d'une préoccupation, vous devez la prendre au sérieux, préserver la confidentialité et transmettre le problème aux instances supérieures concernées.

À qui s'adresser

Le Code est appuyé par des politiques, des procédures et des ressources précises pour vous aider. Si vous n’y avez pas accès, ou si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez contacter les ressources suivantes.

Votre gestionnaire peut vous aider à répondre à vos questions. Vous pouvez également signaler un incident à votre gestionnaire. Toutefois, ce dernier ne peut en aucun cas autoriser ou approuver les violations du Code.

Le Service de la conformité peut offrir des conseils concernant les questions relatives au Code ou à la signaler un incideconformité et à l'éthique. Vous pouvez également nt au Service de la conformité. compliance@choicereit.ca ↗	La ligne Action-Intégrité est à la disposition des collègues qui souhaitent signaler une activité suspecte et une conduite non conforme ou contraire à l'éthique. 1-855-441-6840 choiceintegrity.com ↗	Les Ressources humaines peuvent donner des explications et répondre à des questions relatives à l'emploi, aux avantages sociaux ou au milieu de travail. hr@choicereit.ca ↗	Les Services juridiques peuvent expliquer et interpréter le Code, les lois et règlements, et fournir des conseils sur diverses questions. legalchoicereit@choicereit.ca ↗
L'équipe de la sécurité de l'information peut répondre à vos questions ou préoccupations en matière de cybersécurité et de sécurité de l'information. infosec@choicereit.ca ↗	L'équipe de l'environnement, de la santé et de la sécurité au travail peut répondre à toutes les questions et préoccupations relatives à l'environnement, à la santé et à la sécurité. ehs@choicereit.ca ↗	Le Bureau de la protection de la vie privée peut répondre aux questions ou aux préoccupations en matière de confidentialité. privacy@choicereit.ca ↗	Les Relations publiques peuvent répondre aux demandes des médias. Les collègues ne sont pas autorisés à répondre aux demandes des médias. pr@choicereit.ca ↗
La Gestion des dossiers peut répondre à toute préoccupation concernant la gestion des documents. rm@choicereit.ca ↗	Les Relations avec les investisseurs peuvent répondre à toutes les questions des porteurs de parts ou de la communauté d'investisseurs. investor@choicereit.ca ↗	L'équipe de Développement durable peut répondre à toutes les questions ou préoccupations liées à notre rapport ESG. sustainability@choicereit.ca ↗	Contact par un organisme de réglementation : Si vous êtes avisé d'une enquête ou d'une demande de renseignements émanant d'un organisme de réglementation : informez votre gestionnaire et les Services juridiques avant de prendre des mesures.

Avoir à cœur nos locataires et nos collègues

Tous les collègues doivent avoir nos locataires à cœur. Notre priorité absolue est de répondre aux besoins de nos locataires et de leur fournir un service de qualité ainsi qu'un endroit sûr où travailler ou vivre.

Notre obligation d'être attentifs s'étend aux autres collègues et, dans nos fonctions quotidiennes, nous devons veiller à agir avec respect et à suivre nos valeurs ÊTRE et les principes de la culture bleue.



Droits de la personne

Notre politique et pourquoi elle est importante

Chez Propriétés de Choix, nous reconnaissons notre responsabilité de respecter et de protéger les droits de la personne de nos collègues, de nos locataires et des membres des communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités et construisons. Notre engagement à protéger les droits de la personne est énoncé dans notre déclaration sur les droits de la personne est fondée sur notre ferme conviction de faire ce qui est juste et peut être consultée sur notre site Web.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

- Familiarisez-vous avec notre déclaration des droits de la personne.
- Traitez chacun de façon juste et équitable, sans discrimination, conformément à la loi sur les droits de la personne.
- Si vous êtes informé d'un problème possible lié aux droits de la personne, que ce soit dans nos propres activités ou dans celles des fournisseurs, signalez-le immédiatement aux Services juridiques, aux Ressources humaines ou à la ligne Action-Intégrité.

Si vous traitez avec des fournisseurs

- Familiarisez-vous avec le Code de conduite des fournisseurs.
- Veillez à ce que les fournisseurs avec lesquels vous traitez comprennent ce que l'on attend d'eux dans le cadre du Code de conduite des fournisseurs.

Ressources supplémentaires[Déclaration des droits de la personne ↗](#)[Code de conduite des fournisseurs ↗](#)

Accessibilité

Notre politique et pourquoi elle est importante

Propriétés de Choix s'engage à repérer, à éliminer et à prévenir les obstacles à l'accessibilité pour les personnes ayant un handicap. Nous nous efforçons de promouvoir une main-d'œuvre qui reflète la population canadienne à tous les niveaux de l'organisation. Lorsqu'une personne demande une mesure d'adaptation pour accéder aux sites, aux services, à un emploi ou aux programmes, il est de notre devoir de collaborer avec elle pour éliminer les obstacles et répondre à ses besoins.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

Comprendre les mesures d'adaptation

Une mesure d'adaptation consiste à offrir un arrangement ou une assistance aux personnes ayant un handicap pour qu'elles puissent jouir d'un accès égal aux marchandises, aux services, aux emplois et aux programmes offerts par Propriétés de Choix. Les mesures d'adaptation dépendent des besoins particuliers de chaque personne.

Tous les collègues doivent suivre la formation sur l'accessibilité pour savoir comment offrir des mesures d'adaptation aux personnes handicapées.

Éliminer les obstacles

- Fournissez des mesures d'adaptation raisonnables lorsque c'est possible.
- Offrez une égalité des chances à toutes les étapes du cycle d'emploi.
- Sur demande, fournissez les renseignements, les communications et les services dans des formats accessibles qui tiennent compte des besoins de la personne en matière d'accessibilité.
- Acceptez les animaux d'assistance et soutenez les travailleurs ou les personnes qui ont des appareils visant à aider les personnes handicapées sur nos propriétés ou nos lieux de travail.

Ressources supplémentaires[Politique sur l'accessibilité ↗](#)[Plan d'accessibilité pluriannuel ↗](#)[Politique relative à l'accessibilité du service à la clientèle et aux locataires ↗](#)

Diversité, équité et inclusion

Notre politique et pourquoi elle est importante

Propriétés de Choix s’engage à favoriser un environnement qui célèbre des expériences et des façons de penser diversifiées, et qui préconise une culture de diversité, d’équité et d’inclusion à tous les niveaux de notre organisation.

Nous croyons que le recrutement et la rétention de personnes possédant des expériences, des talents et des perspectives variés sont essentiels pour nous permettre de créer des espaces où prospérer et s’épanouir avec une valeur durable. Une culture inclusive favorise une créativité et une innovation accrues, ce qui nous permet de mieux servir les communautés diversifiées dans lesquelles nous exerçons nos activités et construisons, et d’établir de meilleures relations avec elles.

Nos activités de diversité, d’équité et d’inclusion (DÉI) sont menées par les dirigeants et appuyées par un parrain qui s’en fait le champion chez Propriétés de Choix. De plus, le parrain guide et soutient notre comité DÉI dirigé par les collègues.

Notre stratégie en matière de DÉI vise à favoriser la croissance, à adopter la diversité et à créer des environnements inclusifs. Nous concrétisons cette stratégie par les moyens suivants :

- 

Éducation et culture

Nous encourageons l’échange d’expériences vécues entre nos collègues.
- 

Recrutement, progression et conduite

Nous sommes déterminés à nous constituer une main-d’œuvre qui reflète les communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons, et à faire en sorte d’offrir aux collègues des occasions équitables.

Nous sommes fiers de soutenir notre comité DÉI dirigé par des collègues. Le rôle du comité est de mettre en œuvre des initiatives tout au long de l’année qui favorisent l’inclusion et l’authenticité, et facilitent un dialogue ouvert entre les collègues. Le comité dirige et organise des événements qui appuient directement nos piliers DÉI :

Empower Her	soutenir les femmes à chaque étape de leur parcours, des postes d’entrée aux postes de haute direction.
Unis dans la diversité	célébrer nos différences; créer des espaces où tout le monde s’épanouit.
La Fierté chez Propriétés de Choix	toujours être vous-même.

Ressources supplémentaires

Cadre DÉI ↗

Qu’est-ce que cela signifie pour moi?

Maintenir et faire évoluer la DÉI est un engagement continu, intégré à tous les niveaux de notre organisation. Nos valeurs ÊTRE et les principes de notre culture bleue sont essentiels pour faire de Propriétés de Choix un milieu de travail formidable.

- Célébrez nos valeurs ÊTRE.
- Incarnez les principes de notre culture bleue.

Principes de la culture bleue



Être authentique
Des personnes transparentes et honnêtes qui sortent de leur zone de confort pour rallier l’entreprise à notre raison d’être et à notre stratégie. Créez un climat d’ouverture d’esprit et agissez de manière à favoriser une culture d’inclusion.



Créer des liens
Des personnes qui réduisent les cloisonnements et favorisent les partenariats interfonctionnels.

Entamez un dialogue pour en savoir plus sur la diversité des points de vue et des personnes avec lesquelles nous interagissons. Reconnaissez les préjugés et évitez-les.



Bâtir la confiance
Des personnes qui présument d’une intention positive pour donner aux autres les moyens d’agir et favoriser des méthodes de travail efficaces.

Alcool et drogues au travail

Notre politique et pourquoi elle est importante

Propriété de Choix s’engage à fournir un environnement de travail sécuritaire et sain. Les collègues doivent venir travailler en ayant les idées claires et en étant prêts à faire leur travail. L’altération des facultés due à la consommation d’alcool ou de drogue au travail fausse votre jugement et peut entraîner de graves blessures professionnelles chez les collègues, les locataires ou d’autres personnes.

Si vous avez des questions concernant l’alcool et les drogues au travail, veuillez communiquer avec les RH.

Qu’est-ce que cela signifie pour moi?

Aptitude au travail

Ne vous présentez pas au travail si vos facultés sont affaiblies. Vous ne devez pas consommer de drogues illicites, d’alcool ou de cannabis récréatif avant ou pendant votre travail. Toutefois, la consommation responsable d’alcool est permise lors des événements où Propriétés de Choix l’a autorisée.

Si vous devez prendre des médicaments en vente libre, prescrits ou autorisés qui pourraient affaiblir vos facultés au travail (y compris le cannabis médical), informez à l’avance votre gestionnaire ou les Ressources humaines afin qu’ils puissent déterminer si des mesures d’adaptation peuvent être prises.

N’hésitez pas à communiquer avec votre gestionnaire ou les Ressources humaines. Il est important de discuter du sujet si vous avez une dépendance susceptible de nuire à votre performance ou à votre sécurité. Les services du Programme d’aide aux employés et à leur famille sont toujours à votre disposition.

Ressources supplémentaires

[Programme d’aide aux employés et à leur famille ↗](#)

Préserver et protéger notre lieu de travail

Si vous êtes dirigeant, prenez des mesures pour assurer la sécurité de notre milieu de travail.

Si vous soupçonnez que les facultés d’un collègue sont affaiblies, [Dites-le! ↗](#)

Violence, harcèlement et discrimination

Notre politique et pourquoi elle est importante

Pour que nos collègues et nos locataires se sentent à l'aise, soutenus, en bonne santé et en sécurité, nous devons veiller à ce que nos lieux de travail et les communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités et construisons soient exempts de violence, de harcèlement et de discrimination. Nous avons tous la responsabilité de créer une culture de confiance et de respect qui favorise un environnement de travail positif. Cette norme exige que nous soyons tous respectueux et inclusifs.

Un milieu de travail sécuritaire signifie également que nos normes en matière de violence, de harcèlement et de discrimination s'appliquent à nos collègues, ainsi qu'à nos fournisseurs, entrepreneurs, locataires ou visiteurs.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

Nous ne tolérons aucun acte de violence, de harcèlement et de discrimination.

Nous attendons de tous les collègues qu'ils se traitent mutuellement avec respect afin de créer un milieu de travail sûr où le harcèlement, la violence et la discrimination n'ont pas leur place.

Vos responsabilités

- Agissez d'une manière respectueuse envers les collègues et les autres personnes sur le lieu de travail.
- Ne vous adonnez pas aux comportements violents, au harcèlement ou à la discrimination.
 - La **violence** est une menace ou un acte physique, verbal ou psychologique hostile, agressif ou insistant.
 - Le **harcèlement** est tout traitement inadéquat ou inapproprié qui affecte négativement le bien-être physique ou mental de l'autre personne et dont vous devriez savoir qu'il constitue une cause d'humiliation ou d'intimidation. Il peut s'agir, entre autres, de gestes ou de commentaires liés à l'origine ethnique, aux croyances, à l'âge, au sexe, à l'orientation sexuelle, au mégenrage, au handicap, à la taille ou au poids physique, et de toute forme de harcèlement sexuel. N'oubliez pas que le harcèlement n'exige pas une intention d'offenser.

Ressources supplémentaires

- [Politique sur la violence, le harcèlement et la discrimination ↗](#)
- La violence et le harcèlement prennent de nombreuses formes, notamment la force physique, les commentaires verbaux, l'intimidation et les menaces.
 - La **discrimination** est un traitement inégal fondé sur des caractéristiques protégées comme l'origine ethnique, la couleur de peau, l'ascendance, le pays d'origine, la nationalité, les croyances, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, la situation familiale ou matrimoniale, le handicap, les convictions politiques ou autres caractéristiques génétiques.
 - Suivez toutes les formations portant sur la violence, le harcèlement et la discrimination en milieu de travail.
 - Signalez tout incident de violence, de harcèlement et de discrimination que vous avez observé ou vécu en milieu de travail.

Environnement, santé et sécurité au travail

Notre politique et pourquoi elle est importante

Nous nous engageons à gérer les obligations, les questions et les procédures liées à la conformité en matière d’environnement, de santé et de sécurité au travail (« ESST »).

Propriétés de Choix dispose de collègues qualifiés dévoués aux questions environnementales.

Notre équipe d’ESST s’efforce d’établir et de maintenir un système permettant d’identifier et de contrôler les dangers et les risques prévisibles susceptibles d’entraîner des blessures, des maladies, des dommages matériels, des accidents, des contaminations ou une perte de sécurité. Propriétés de Choix procède régulièrement à des examens de la conformité de nos sites, et surveille et améliore continuellement ses procédures et ses pratiques.

Qu’est-ce que cela signifie pour moi?

La sécurité ne se limite pas aux procédures et à l’équipement; elle doit faire partie de nos habitudes quotidiennes. Nous avons tous un rôle à jouer pour assurer la conformité aux règlements en matière d’environnement, de santé et de sécurité.

- En cas de doute sur la façon dont l’ESST se rapporte à votre rôle chez Propriétés de Choix, renseignez-vous auprès de votre gestionnaire ou de l’équipe d’ESST.
- Conformez-vous à la loi et à toutes les exigences en matière d’environnement et de sécurité.
- Comprenez et suivez les politiques, procédures et formations en matière d’ESST qui s’appliquent à votre rôle.
- Tenez-vous au courant des exigences en matière de formation sur la sécurité qui vous concernent et s’appliquent à votre poste. N’acceptez pas de faire quelque chose si vous n’avez pas suivi la formation correspondante ou ne possédez pas les connaissances nécessaires pour accomplir la tâche en toute sécurité.
- Portez et utilisez l’équipement de protection individuelle, les vêtements et les appareils requis.

- Travaillez et agissez d’une manière qui ne met pas en danger votre sécurité ou celle de vos collègues ou de nos locataires.
- Connaissez votre rôle au moment de signaler des déversements, des rejets ou des incidents environnementaux. Familiarisez-vous avec le formulaire en ligne de signalement de déversement et utilisez-le en cas de déversement ou de rejet, et avisez l’équipe d’ESST de l’incident.
- Si vous êtes gestionnaire, montrez l’exemple d’un leadership sûr et créez un milieu de travail où les comportements dangereux sont immédiatement corrigés.
- Si vous voyez quelque chose de dangereux ou qui pourrait causer des blessures, signalez-le immédiatement à votre gestionnaire, aux RH, à l’adresse EHS@choicereit.ca ↗ ou à la ligne Action-Intégrité.

Ressources supplémentaires

[Politique en matière d’environnement ↗](#)

[Politique en matière de santé et de sécurité au travail ↗](#)

[Formulaire de rapport de gestion des déversements ↗](#)

Assumer nos actes

Il est essentiel que les collègues fassent preuve d'intégrité et de responsabilité dans toutes leurs interactions lorsqu'ils représentent Propriétés de Choix.

Pour protéger votre réputation et étant donné qu'il s'agit de la bonne chose à faire, tous les collègues de Propriétés de Choix doivent se comporter de manière éthique, légale et professionnelle.



Conflit d'intérêts

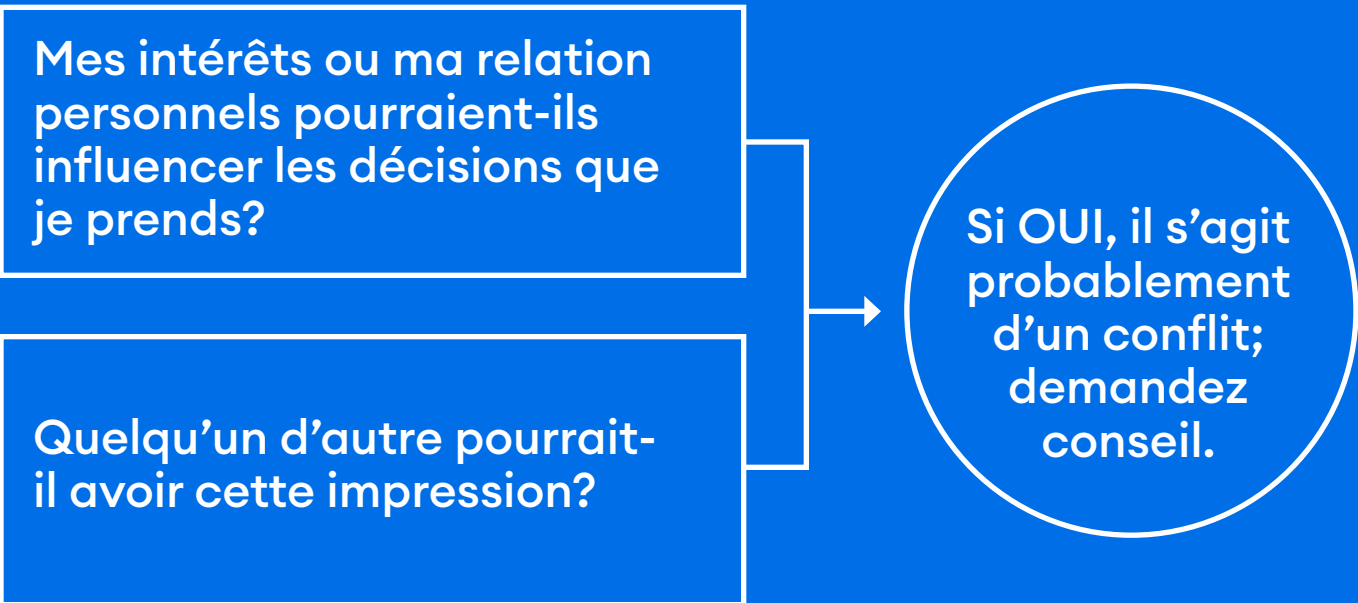
Notre politique et pourquoi elle est importante

Les collègues doivent éviter tout conflit d'intérêts. En cas de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, vous devez le divulguer, vous retirer immédiatement de la situation et demander conseil.

Comprendre les conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts survient lorsque vos intérêts privés ou personnels influencent réellement ou semblent influencer votre capacité à prendre des décisions dans l'intérêt supérieur de Propriétés de Choix.

S'agit-il d'un conflit? Posez-vous les questions suivantes :



Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

- Déclarez tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent dès que vous en avez connaissance. Même l'apparence d'un conflit d'intérêts peut avoir de graves conséquences.
- Si un fournisseur vous informe d'un conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, veuillez communiquer avec le Service de la conformité.
- Le fait de ne pas divulguer les conflits constitue une violation de la politique sur les conflits d'intérêts et du Code. Les conflits divulgués peuvent être gérés.

Éviter les conflits d'intérêts

Népotisme

- N'embauchez pas et ne dirigez pas, directement ou indirectement, un parent, un membre de votre famille immédiate ou une personne avec qui vous avez une relation intime, et ne faites pas d'affaires avec.
- N'embauchez pas et ne dirigez pas, directement ou indirectement, une personne avec qui vous entretenez une relation personnelle étroite, et ne faites pas d'affaires avec, avant d'avoir divulgué la relation et obtenu l'approbation de votre VP et des RH.

Intérêt financier

- Ne détenez pas d'intérêt financier auprès d'un concurrent, d'un locataire, d'un fournisseur ou d'une entreprise avec lesquels Propriétés de Choix entretient des relations d'affaires ou envisage une occasion potentielle, si cet intérêt est susceptible d'influencer votre prise de décision ou de créer l'apparence d'un conflit d'intérêts Bien que vous puissiez détenir jusqu'à 5 % des titres cotés en bourse d'une société sans divulguer l'investissement.

Conflit d'intérêts avec un membre de la famille immédiate

- Soyez conscient des conflits potentiels si un membre de votre famille immédiate travaille pour un fournisseur ou une entité avec lesquels Propriétés de Choix fait affaire. Divulquez-le à votre gestionnaire pour éviter toute influence déloyale.

Liens avec des entreprises extérieures ou emploi chez celles-ci

- Obtenez l'approbation préalable de votre VP (ou échelon supérieur) avant de vous engager dans un emploi extérieur ou d'accepter de siéger au conseil d'administration d'entreprises extérieures (y compris les organisations à but lucratif ou non lucratif). Assurez-vous que ces activités ne créent pas de conflits d'intérêts réels, perçus ou potentiels.
- N'utilisez pas les ressources, les données, les informations ou la propriété intellectuelle de Propriétés de Choix pour soutenir des activités externes ou personnelles, qu'elles soient caritatives, professionnelles ou communautaires.
- Ne représentez jamais ou ne donnez jamais l'impression de représenter Propriétés de Choix à quelque titre que ce soit.

Opérations d'initié

- N'abusez pas de votre position par intérêt personnel ou pour tirer parti, pour vous-même ou à l'intention d'autres personnes, d'une occasion d'affaires destinée à Propriétés de Choix.

Considérations supplémentaires

- Ne concluez pas d'accords ou d'ententes sans avoir examiné la Politique Pouvoir de lier la société et la Politique sur les conflits d'intérêts pour vous assurer de les respecter.

Ressources supplémentaires

[Politique sur les conflits d'intérêts ↗](#)

[Politique Pouvoir de lier la société ↗](#)

[Politique sur l'approbation des dépenses ↗](#)

[Code de conduite des fournisseurs ↗](#)

Cadeaux et divertissements

Notre politique et pourquoi elle est importante

Nous devons toujours agir dans l'intérêt supérieur de Propriétés de Choix et ne pas nous laisser influencer par des cadeaux et des divertissements dans nos décisions d'affaires. Accepter ou donner des cadeaux et des divertissements inappropriés peut être considéré comme un conflit d'intérêts et peut nuire à votre réputation et à celle de Propriétés de Choix.

Si vous avez des questions sur les cadeaux et les divertissements qu'il est acceptable de donner ou de recevoir, et sur les avantages qui doivent être refusés, veuillez consulter la page 18 du guide. Si vous avez encore des questions, veuillez en parler à votre gestionnaire, aux Ressources humaines ou au Service de la conformité, car ils peuvent vous aider à déterminer si un cadeau ou un divertissement est autorisé par le Code.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

Donner et accepter des cadeaux et des divertissements

Vous ne devez pas accepter ni offrir de cadeaux ou de divertissements qui pourraient être ou être perçus par d'autres comme une tentative d'influencer une décision d'affaires, de créer une obligation de faire quelque chose en retour ou comme une récompense personnelle pour avoir pris une décision d'affaires.

S'il n'est pas approprié pour vous de recevoir un cadeau ou un divertissement, il n'est pas approprié non plus de le remettre à votre conjoint, à un membre de votre famille, à un ami ou à toute autre personne.

Vous devez faire appel à votre jugement pour déterminer s'il est possible d'offrir ou de recevoir des cadeaux et des divertissements. Respectez les principes suivants au moment de décider si vous pouvez ou non accepter un cadeau ou un divertissement.

Les cadeaux ou divertissements donnés ou reçus doivent :

- Être d'une valeur symbolique et ne pas être extravagants.
- Être peu fréquents (p. ex., moins de deux fois par année).
- Se rapporter à un objectif commercial raisonnable.
- Être conformes aux pratiques commerciales acceptables, compte tenu du secteur d'activité et de la situation géographique.
- Être autorisés par la loi, ainsi que par les politiques de Propriétés de Choix et correspondre aux types de cadeaux et de divertissements acceptables indiqués à la [page 18 ↗](#)
- Ne pas être embarrassants ou refléter, ou possiblement refléter, une mauvaise image de Propriétés de Choix (voir la section [Comment prendre de bonnes décisions ↗](#)).

Ressources supplémentaires

[Politique sur les déplacements professionnels et les divertissements ↗](#)

[Code de conduite des fournisseurs ↗](#)

- Ne pas être indécents, pornographiques ou autrement considérés comme offensants.
- Ne pas être acceptés d'un tiers si un processus d'appel d'offres impliquant ledit tiers est en cours et que vous y participez.
- Ne pas être acceptés s'ils constituent conflit d'intérêts ou pourraient être perçus comme tel (voir la section [Conflits d'intérêts ↗](#)).

N'offrez et ne donnez jamais un cadeau ou un divertissement à un agent public, et n'en acceptez jamais de sa part, quelle qu'en soit la valeur. Cela peut être considéré comme un « pot-de-vin » et peut avoir de graves conséquences juridiques pour vous et pour Propriétés de Choix, y compris des sanctions pénales (voir la section [Lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent ↗](#)).

Faites le suivi des cadeaux et des divertissements que vous offrez ou recevez et soyez prêt à en produire un compte rendu, au besoin. Vous devrez peut-être également déclarer les cadeaux et les divertissements, conformément aux exigences énoncées à la [page 18 ↗](#)

Types de cadeaux et de divertissements

	 Repas	 Sacs-cadeaux, petits cadeaux	 Billets pour des événements	 Séminaires, conférences	 Espèces, équivalents d'espèces	 Autres avantages
Acceptable	Offre d'aller dîner avec un tiers (locataire, fournisseur, etc.) un jour ouvrable normal afin de favoriser principalement les relations d'affaires.	Sac-cadeau remis lors d'une conférence d'un fournisseur ou de l'industrie, contenant des grignotines et de petits articles de toilette. Petit article symbolique comme un stylo, un t-shirt ou un article comportant le logo de la marque. Les autres petits cadeaux doivent être d'une valeur inférieure à 250 \$.	Événement sportif ou de divertissement comprenant un repas à prix raisonnable avec l'organisateur (fournisseur ou locataire) et en présence de celui-ci.	Présentation, séminaire ou conférence qui sont essentiellement éducatifs et se rapportent directement à votre travail, y compris un repas à prix raisonnable associé à cet événement.	Cadeaux équivalents à une somme nominale en espèces inférieure à 100 \$ « au total », comme des bons-cadeaux et des cartes-cadeaux remis lors d'événements organisés par l'entreprise, les fournisseurs ou l'industrie.	Utilisation des locaux d'un locataire ou d'un fournisseur pour des événements d'entreprise.
Inacceptable (sans l'approbation de votre chef de département)	Offre de repas somptueux pour vous, votre équipe, vos amis ou votre famille, payé par un locataire ou un fournisseur, que le client ou le fournisseur soit présent ou non.	Panier-cadeau rempli d'appareils électroniques coûteux (p. ex., moniteurs d'activité, iPad, etc.) offert par un fournisseur ou un locataire. Si le panier-cadeau ne peut pas être retourné respectueusement, vous pouvez accepter le cadeau au nom de Propriétés de Choix afin qu'il soit tiré au sort. Caisse de vin raffiné, montre de luxe ou tout autre cadeau de grande valeur.	Billets pour un événement convoité (p. ex., matchs des séries éliminatoires, conférences avec des personnalités recherchées, etc.), billets pour lesquels l'organisateur n'est pas présent ou pour lesquels le divertissement ne devrait pas être accepté en fonction des critères indiqués à la page 17 ↗	Billets d'avion ou hébergement payés par un fournisseur ou un locataire pour assister à des conférences, des voyages de golf, des vacances, etc.	Espèces ou équivalents d'espèces d'une valeur supérieure à 100 \$ « au total », comme des bons-cadeaux, des cartes-cadeaux, des billets de loterie, des chèques, des prêts, des crédits, des actions ou des options.	Rabais personnels ou autres avantages offerts par des fournisseurs ou des locataires qui ne sont pas offerts au public ou à d'autres collègues de Propriétés de Choix (p. ex., rabais sur des rénovations résidentielles, des électroménagers, etc.).

Concurrence loyale

Notre politique et pourquoi elle est importante

Nous menons une concurrence loyale sur les marchés où nous exerçons nos activités et nous nous conformons aux lois sur la concurrence.

Il existe des lois pour protéger la concurrence, et leur non-respect peut avoir des conséquences importantes pour Propriétés de Choix et pour vous personnellement, sous forme d'atteinte à la réputation, de poursuites judiciaires et de sanctions financières et criminelles.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

✓ Faire attention aux demandes de tiers qui pourraient avoir une incidence sur la concurrence

- Agissez dans l'intérêt supérieur de Propriétés de Choix, et non de tiers. Consultez toujours les Services juridiques ou le Service de la conformité avant de donner suite aux demandes des locataires ou d'autres personnes qui peuvent avoir une incidence sur la concurrence sur le marché des locataires.

✓ Toujours agir de manière juste et conforme

- N'agissez pas de manière à prévenir ou à minimiser la concurrence sur un marché.
- Si vous participez à des associations commerciales, vous devez limiter vos activités à celles qui sont clairement en harmonie avec les objectifs et les obligations de Propriétés de Choix en vertu des lois sur la concurrence applicables.
- Suivez la formation obligatoire sur le droit de la concurrence.
- Communiquez avec le Service de la conformité si vous avez des questions ou pour signaler toute violation.

✗ Ne pas demander ni transmettre de renseignements sensibles (p. ex., plans stratégiques de l'entreprise, conditions d'emploi) aux concurrents, et ne pas en recevoir de leur part

- Ne divulguez pas de renseignements confidentiels, non publics ou commercialement sensibles de Propriétés de Choix à l'externe. Cela comprend de l'information confidentielle et non publique sur nos locataires.

- Si de tels renseignements sont communiqués par erreur, annulez le courriel, demandez au destinataire de détruire les informations et avisez immédiatement le Service de la conformité.
- Ne demandez pas de renseignements confidentiels concernant un concurrent et si vous en recevez par erreur, signalez-le, supprimez-les et ne les divulguez pas à d'autres personnes.

✗ Ne pas conspirer avec les concurrents

- Agissez indépendamment de nos concurrents.
- Ne vous mettez pas d'accord sur les prix ou les marchés dans lesquels nous exerçons nos activités.
- Ne servez pas d'intermédiaire entre des concurrents ou des tiers (y compris nos locataires) pour faciliter un accord entre des parties.
- Vous pouvez avoir des interactions et des communications avec des concurrents dans la mesure où votre fonction l'exige. C'est le cas notamment lorsque nous avons des coentreprises, des accords de financement ou lorsque nous effectuons des transactions avec des concurrents. En cas de doute sur la nature acceptable de votre interaction avec un concurrent, consultez les Services juridiques avant l'interaction.
- Assurez-vous que toutes les ententes ou tous les arrangements informels avec nos concurrents ont été examinés par les Services juridiques et sont conformes aux directives de la Politique Pouvoir de lier la société.

Comment puis-je en savoir plus?

Si vous avez des questions au sujet de la concurrence loyale, veuillez communiquer avec les Services juridiques ou le Service de la conformité

[Politique Pouvoir de lier la société ↗](#)

Négociation des titres

Notre politique et pourquoi elle est importante

Propriétés de Choix encourage tous les collègues à devenir porteurs de parts de l'entreprise et estime que chacun doit prendre ses décisions de placement en fonction de renseignements accessibles au public. Dans le cadre de nos fonctions, nous sommes souvent exposés à des renseignements sur Propriétés de Choix ou d'autres organisations avec lesquelles nous faisons affaire. Ces renseignements ne sont généralement pas connus du public. S'ils l'étaient, ils pourraient influencer le cours des titres de cette société.

Cette information privilégiée peut constituer de l'« information importante non divulguée » et la négociation fondée sur cette information est contraire à la loi. Par exemple, il peut s'agir de plans stratégiques, d'acquisitions ou de fusions proposées, de prévisions ou résultats financiers positifs ou négatifs, de changements dans la direction, de litiges importants et de cession d'actifs.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

Une information importante non publique

Ne donnez pas aux autres de « tuyaux » au sujet d'une information importante non divulguée. La communication d'information privilégiée est une forme de délit d'initié et est également contraire à la loi.

Si vous ne savez pas si l'information a été rendue publique, traitez-la comme si elle ne l'était pas.

Titres d'autres sociétés

N'achetez pas et ne vendez pas les actions d'une entreprise ou ne suggérez à personne d'autre de le faire lorsque vous avez de l'information importante non divulguée à propos de cette entreprise (par l'entremise de votre emploi chez Propriétés de Choix ou ses sociétés affiliées ou autrement).

Ressources supplémentaires

- [Politique en matière de négociation de titres ↗](#)
- [Politique de communication de l'information ↗](#)

Titres de Propriétés de Choix, Loblaw et Weston

N'achetez ni ne vendez de titres de Propriétés de Choix, de Les Compagnies Loblaw Limitée (« Loblaw ») ou de George Weston Limitée (« Weston »), directement ou indirectement (par l'entremise de membres de la famille ou autrement), si vous êtes au courant d'informations importantes non divulguées.

Propriétés de Choix peut annoncer de temps à autre des périodes de négociation et a établi des périodes de négociation régulières auxquelles vous devez vous conformer.

Si les périodes de négociation sont en vigueur, assurez-vous d'en prendre connaissance et de les comprendre. Consultez la Politique en matière de négociation de titres pour obtenir des renseignements supplémentaires ou communiquez avec les Services juridiques.

Lutte contre la fraude

Notre politique et pourquoi elle est importante

La fraude est un acte intentionnel de tromperie, de contrefaçon, de mensonges ou de dissimulation de faits importants. Il s'agit d'un délit grave qui peut se répercuter sur nos activités, nos profits et notre réputation, et qui peut entraîner des poursuites judiciaires à l'encontre de Propriétés de Choix et des personnes impliquées.

La fraude peut se produire dans n'importe quelle partie de nos activités, y compris la construction et le développement, lors de l'acquisition de biens et de services, l'établissement de rapports financiers et même dans les fonctions administratives. Les collègues peuvent aussi commettre des fraudes à l'interne. La fraude peut également être commise par des parties externes ayant de mauvaises intentions qui cherchent à tirer profit de l'entreprise.

Propriétés de Choix ne tolère aucune fraude, aussi insignifiante qu'elle puisse paraître.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

✗ Ne pas se livrer à des comportements frauduleux

- Dans vos interactions avec les collègues, les locataires et les tiers, précisez clairement que Propriétés de Choix ne tolère aucune activité frauduleuse.
- Conformez-vous à notre Politique antifraude et à notre Politique sur les déplacements professionnels et les divertissements. Ne déclarez pas de dépenses en soumettant des reçus fictifs ou gonflés ou des articles à usage personnel.
- Veillez à utiliser correctement les avantages sociaux de l'entreprise, notamment, entre autres, les prestations d'assurance maladie et dentaire, les prestations d'invalidité, les médicaments sur ordonnance ou tout autre avantage du même type.

✓ Faire des rapports honnêtes et tenir des dossiers exacts

- Ne falsifiez pas de documents, ne présentez pas de faits de façon inexacte ou ne faites pas intentionnellement de déclarations malhonnêtes. Tenez des dossiers clairs, précis et complets.
- Assurez la divulgation complète, véridique et claire des résultats financiers de Propriétés de Choix.

✓ Signaler les cas de fraude

Chaque collègue a la responsabilité de signaler les cas présumés de fraude, tant à l'interne qu'à l'externe. Il s'agit notamment de signaler tout cas où vous vous engagez auprès d'une organisation et que vous soupçonnez ou savez qu'elle a commis des activités frauduleuses.

Ressources supplémentaires

- [Politique antifraude ↗](#)
- [Procédure relative aux plaintes concernant la comptabilité, les audits et les contrôles internes ↗](#)
- [Politique sur les déplacements professionnels et les divertissements ↗](#)

La fraude peut prendre de nombreuses formes, notamment, entre autres, les exemples suivants :

- Vol d'actifs, vol d'information, cyberattaques.
- Pots-de-vin et corruption, conflit d'intérêts.
- Abus des politiques ou des avantages de l'entreprise.
- Rapports internes ou externes frauduleux. (États financiers, ESG)

Lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent

Notre politique et pourquoi elle est importante

Nous exploitons des propriétés, travaillons avec des fournisseurs et interagissons régulièrement avec des tiers. Ces interactions peuvent représenter des occasions pour des pots-de-vin et la corruption. Offrir ou recevoir des cadeaux, un hébergement ou d'autres avantages en vue d'obtenir un résultat favorable pour votre profit personnel ou celui de Propriétés de Choix constitue un pot-de-vin. La corruption est l'utilisation abusive du pouvoir par une personne pour servir son intérêt personnel. La corruption comprend les comportements contraires à l'éthique, y compris l'acceptation de pots-de-vin en échange d'un traitement préférentiel, les conflits d'intérêts et les comportements anticoncurrentiels.

Le blanchiment d'argent est illégal. Il s'agit d'une tentative de la part d'individus ou d'organisations de dissimuler les produits de leurs activités criminelles en les faisant paraître légitimes.

Propriétés de Choix ne tolère aucune forme de corruption ou de blanchiment d'argent.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

✗ Ne pas donner de pots-de-vin

- N'offrez pas, ne sollicitez pas et n'acceptez pas de pots-de-vin, de paiements, de cadeaux, y compris des voyages et des hébergements, et ne recrutez pas de membres de la famille de tiers en vue d'obtenir un résultat favorable de la part d'agents publics ou d'autres parties.
- N'utilisez pas les fonds ou les actifs de Propriétés de Choix pour paiements de commandite ou faire des dons d'entreprise sans le signaler au Service de la conformité et avoir reçu l'approbation de votre haute direction.
- Ne faites pas d'affaires, au nom de Propriétés de Choix, avec des organisations, y compris avec des représentants du gouvernement, dont vous-même ou les membres de votre famille pourriez tirer un profit personnel.

✗ Ne pas faire de blanchiment d'argent

- Ne participez pas à des transactions ou à des paiements susceptibles d'être liés au blanchiment d'argent ou à tout processus visant à dissimuler des fonds illicites ou à faire croire que ces fonds sont légitimes.
- Soyez vigilant quant aux activités suspectes de blanchiment d'argent et communiquez avec les Services juridiques si quelque chose semble anormal.

✓ Faire preuve de diligence raisonnable au moment de faire appel à des tiers ou de travailler avec eux

- Assurez-vous de faire preuve de diligence raisonnable envers les fournisseurs et les partenaires d'affaires, notamment en ce

qui concerne la compréhension de la propriété. Vérifiez les tiers avec lesquels nous traitons, particulièrement ceux qui exécutent des services en notre nom.

- Lorsque vous sollicitez des tiers, comprenez et respectez la politique Pouvoir de lier la société.
- Tenez à jour des registres précis, clairs et complets de toutes les transactions, reflétant leur nature commerciale réelle. Faites des affaires avec des tiers qui vous fournissent des renseignements exacts et pertinents pour que nous puissions déterminer si les paiements sont appropriés et légitimes.

✓ Suivre les règlements sur le lobbyisme

- Propriétés de Choix ou ses représentants désignés peuvent participer au lobbyisme des titulaires de bureaux publics de temps à autre sur certains points.
- Menez toutes les activités de lobbyisme de manière ouverte et transparente.
- Ne participez aux activités de lobbyisme au nom de Propriétés de Choix que si vous y êtes autorisé.
- Les lobbyistes doivent s'assurer de respecter les exigences en matière d'enregistrement, de déclaration et d'éthique du lobbyisme des juridictions respectives.

Ressources supplémentaires

[Politique antifraude ↗](#)

[Politique sur les dons ↗](#)

[Politique Pouvoir de lier la société ↗](#)

Intégrité de l'information financière

Notre politique et pourquoi elle est importante

En tant qu'entité cotée en bourse, Propriétés de Choix est tenue de présenter ses résultats financiers de façon exhaustive, exacte et transparente.

Une comptabilité et des comptes rendus précis, effectués en temps voulu, sont nécessaires pour prendre des décisions d'affaires responsables et pour alimenter la confiance des parties prenantes.

Propriétés de Choix s'engage à fournir des informations complètes, véridiques et claires, conformément à toutes les exigences légales et réglementaires.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

Nous faisons état des transactions d'affaires de Propriétés de Choix en temps opportun, de manière équitable et précise.

Propriétés de Choix emploie des pratiques adaptées et efficaces en matière de comptabilité, de vérification et de contrôles d'entreprise, qui sont conformes aux normes du secteur. Elle respecte systématiquement les principes, les règles et les contrôles comptables reconnus.

Tous les collègues responsables de préparer des communications publiques, y compris ceux qui fournissent des renseignements dans le cadre de ce processus, doivent vérifier que tous les renseignements fournis ou communications qu'ils examinent sont exacts, valides et complets.

Les collègues doivent :

- Déclarer les dépenses avec exactitude et honnêteté.
- Utiliser les fonds de Propriétés de Choix uniquement à des fins légitimes.
- Être honnête et transparent lorsqu'ils consignent des dépenses ou divulguent et déclarent des renseignements.
- Consigner des renseignements exacts en temps voulu dans les livres, les registres, les rapports, les états financiers et les communications publiques.

Ressources supplémentaires

[Procédure relative aux plaintes concernant la comptabilité, les audits et les contrôles internes ↗](#)

[Politique de communication de l'information ↗](#)

- Coopérer pleinement avec les vérificateurs internes et externes de Propriétés de Choix. Ne pas dissimuler d'informations ni faire de fausses déclarations.
- Transmettez toutes les demandes de renseignements au sujet des porteurs de parts et de la communauté financière aux Relations avec les investisseurs à l'adresse investor@choicereit.ca ↗

Exigences relatives aux rapports :

Vous avez la responsabilité de soumettre les questions et les préoccupations que vous pouvez avoir, ou qui sont portées à votre attention, concernant les questions de comptabilité ou de divulgation.

Il est de votre devoir de signaler toute violation, réelle ou présumée, des normes de déclaration ou notre politique sur la divulgation d'informations.

Respecter nos actifs

La réputation de Propriétés de Choix, sa marque et les informations que nous recueillons auprès des locataires et de nos collègues sont des atouts extrêmement précieux, mais ils peuvent être endommagés par la négligence. Vos actes et vos paroles, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise, comptent vraiment.



Renseignements confidentiels

Notre politique et pourquoi elle est importante

Vous pouvez avoir accès à des renseignements précieux qui peuvent être intéressants pour des tiers, notamment des concurrents, des criminels et des médias. Chez Propriétés de Choix, nous protégeons nos renseignements confidentiels et nous respectons les autres renseignements confidentiels qui nous sont confiés par des tiers.

Tous les renseignements confidentiels doivent être protégés, qu'ils soient fournis verbalement, par écrit ou par voie électronique. Vous devez traiter et utiliser les renseignements confidentiels de façon responsable. L'utilisation non autorisée de ces renseignements peut entraîner de graves conséquences pour Propriétés de Choix.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

Comprendre les renseignements confidentiels

Les renseignements confidentiels sont des renseignements qui n'ont pas été divulgués au public. Il s'agit, par exemple, des données financières, des prévisions, des stratégies et des rapports, des processus opérationnels, des projets et des plans marketing, des conceptions techniques ou des plans de sites, des renseignements sur le locataire comme le chiffre d'affaires, les données financières, les conditions de location et de bail, ou des renseignements sur les collègues ou les fournisseurs.

Si vous ne savez pas si une information est confidentielle ou non, adressez-vous à votre gestionnaire ou au Service de la conformité.

Traiter les renseignements confidentiels de manière responsable

- Ne divulguez pas de renseignements confidentiels;
- à d'autres collègues de Propriétés de Choix, sauf s'ils ont besoin de les connaître pour faire leur travail.
- à l'externe, sauf si : 1) vous êtes tenu de le faire par la loi et vous avez consulté les Services juridiques avant de les divulguer; ou 2) vous avez un accord de non-divulgence écrit et signé et vous avez obtenu l'approbation de votre responsable et toutes les autres approbations appropriées requises par les politiques et procédures de Propriétés de Choix.
- sur les employeurs précédents ou les tiers.
- N'acceptez pas, n'utilisez pas et ne cherchez pas à obtenir de renseignements confidentiels auprès de tiers si vous savez ou pensez que vous n'êtes pas autorisé à les connaître.
- N'utilisez pas de renseignements confidentiels à d'autres fins que l'exercice de vos responsabilités au profit de Propriétés de Choix.

- Ne partagez pas, ne copiez pas et ne transférez pas de renseignements confidentiels vers des applications ou des appareils n'appartenant pas à l'entreprise. Cela comprend de ne pas saisir de renseignements confidentiels sur des sites Web ou des outils de données non approuvés (y compris les outils ou applications basés sur l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique, les modèles de langage de grande taille ou les langages génératifs); obtenez l'accord de votre responsable de département pour l'utilisation de ces outils à des fins professionnelles et respectez toutes les lignes directrices de l'entreprise relatives à l'utilisation de ces outils.

Ressources supplémentaires

- [Politique sur la sécurité de l'information ↗](#)
- [Norme de conduite relative aux renseignements personnels ↗](#)
- [Politique de communication de l'information ↗](#)

Départ de Propriétés de Choix

Lorsque vous cessez de travailler chez Propriétés de Choix, vous devez immédiatement lui rendre tous les renseignements confidentiels en votre possession et respecter les conditions de votre contrat de travail. Si vous ne travaillez plus chez Propriétés de Choix, vous devez quand même protéger les renseignements confidentiels de Propriétés de Choix.

Gestion des dossiers

Conformez-vous aux procédures et aux pratiques de gestion des documents relativement aux normes d'entreposage et d'élimination des dossiers. Les dossiers sont des renseignements stockés, sous toute forme ou sur tout support, qui sont créés ou reçus par Propriétés de Choix dans le cadre normal de ses activités. Cela comprend la correspondance, les ententes juridiques et les données financières.

Confidentialité

Notre politique et pourquoi elle est importante

Nous interagissons avec de nombreux collègues et individus dans le cadre de nos activités de location, de développement, d'investissement et de finances. Grâce à ces interactions, nos locataires, nos fournisseurs et nos collègues nous confient leurs renseignements personnels et nous font confiance pour les protéger et faire en sorte qu'ils sont recueillis, utilisés et partagés de manière respectueuse et responsable.

Le non-respect des politiques de Propriétés de Choix et du droit sur la protection de la vie privée peut avoir des conséquences importantes pour Propriétés de Choix, notamment sous forme d'atteintes à la vie privée, d'amendes et de pénalités, d'atteinte à notre marque et à notre réputation, et de perte de confiance de la part de nos locataires, fournisseurs, collègues et partenaires.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

Comprendre les renseignements personnels

Les renseignements personnels sont des renseignements concernant une personne identifiable. Cela comprend tout ce qui identifie une personne ou pourrait raisonnablement lui être associé, notamment ses antécédents, sa situation financière ou sa condition sociale. Même le nom, l'adresse et le numéro de téléphone d'une personne constituent des renseignements personnels.

Par exemple, nous recueillons et gérons des renseignements personnels sur nos collègues (c.-à-d., les renseignements nécessaires pour gérer la relation d'emploi avec nos collègues, comme le numéro d'assurance sociale ou les renseignements sur les régimes de retraite et d'avantages sociaux).

Les exceptions à cette définition comprennent les coordonnées professionnelles, comme le titre du poste ainsi que l'adresse courriel ou le numéro de téléphone professionnels. Les renseignements de ce type ne seraient pas considérés comme des renseignements personnels.

Traiter les renseignements personnels de manière responsable

- Avant de traiter tout renseignement personnel, il faut s'assurer que le consentement a été obtenu pour la collecte, l'utilisation ou la divulgation de ces renseignements, comme indiqué dans notre Politique interne relative au respect de la vie privée.
- Recueillez, utilisez et partagez les renseignements personnels minimaux requis pour répondre à nos besoins commerciaux et pour effectuer votre travail, conformément à notre politique de confidentialité.

- Détruisez ou anonymisez de façon sécurisée les renseignements personnels qui ne sont plus utilisés ou qui ne répondent plus au besoin pour lequel ils avaient été recueillis.
- Protéger les renseignements personnels contre la perte, le vol, la mauvaise utilisation, l'accès non autorisé, la divulgation ou la modification.
- Signalez immédiatement toute violation liée à la confidentialité, réelle ou présumée, au Bureau de la protection de la vie privée.

Vous devez faire appel au Bureau de la protection de la vie privée de Propriétés de Choix si vous :

- Élaborez un programme, un produit ou un service comportant des renseignements personnels (p. ex., développement des affaires, innovation, marketing).
- Recherchez ou renouvelez des relations avec des fournisseurs lorsque des renseignements personnels sont nécessaires.
- Aimeriez demander l'accès à vos renseignements personnels ou y apporter des corrections, ou si vous avez reçu une demande d'accès ou de correction d'une autre partie.
- Savez ou soupçonnez que des renseignements personnels sont consultés ou divulgués de manière inappropriée, utilisés à mauvais escient, manipulés incorrectement ou altérés.
- Recevez une plainte relative à la protection de la vie privée ou une enquête/question réglementaire; ou
- Souhaitez en savoir plus sur la protection de la vie privée.

Ressources supplémentaires

- [Politique de confidentialité ↗](#)
- [Politique interne relative au respect de la vie privée ↗](#)
- [Politique sur la sécurité de l'information ↗](#)
- [Norme de conduite relative aux renseignements personnels ↗](#)

Sécurité de l'information

Notre politique et pourquoi elle est importante

La sécurité de l'information est une priorité chez Propriétés de Choix. Il est important de protéger les renseignements et les actifs de Propriétés de Choix contre toute utilisation abusive ou divulgation non autorisée. Vous devez connaître nos normes et pratiques internes visant à atténuer les risques d'atteinte à la sécurité et en assurer le respect; celles-ci sont établies en fonction des normes et règlements des gouvernements et de l'industrie.

La non-conformité peut avoir des conséquences importantes pour Propriétés de Choix sous forme d'atteinte à la marque et à la réputation, de sanctions pécuniaires et de poursuites en justice potentielles.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

Connaître ses responsabilités en matière de sécurité de l'information

- Restez vigilant face aux tentatives de manipulation sociale par courriel (hameçonnage) ou par téléphone (hameçonnage vocal ou message texte).
- Soyez conscient de vos responsabilités pour assurer la sécurité des renseignements qui relèvent de votre rôle.
- Informez-vous en passant en revue les ressources supplémentaires, notamment la politique, les procédures et les ressources sur la sécurité de l'information qui sont mises à votre disposition.
- Assurez-vous de suivre toute formation en ligne sur la sécurité qui vous est assignée.
- Assurez-vous que les fournisseurs avec lesquels vous travaillez et qui fournissent des services numériques/en ligne et d'assistance, ou qui accèdent à des renseignements sensibles, ont des pratiques de sécurité rigoureuses pour protéger Propriétés de Choix.

Gestion sécurisée des renseignements et des appareils électroniques de Propriétés de Choix

- Utilisez les renseignements et les appareils électroniques de Propriétés de Choix au profit de l'entreprise. Manipulez ces biens de façon sécuritaire et protégez-les contre le vol, l'utilisation abusive ou les dommages.
- L'utilisation personnelle occasionnelle des ordinateurs, téléphones et autres équipements de communication de Propriétés de Choix est autorisée, mais ne doit pas interférer avec votre productivité ou vos activités professionnelles.

Ressources supplémentaires

- [Politique sur la sécurité de l'information](#)
- [Utilisation acceptable des biens de TI](#)

- Si vous utilisez des actifs gérés par Propriétés de Choix à des fins personnelles, vous ne devez avoir aucune attente en matière de respect de la vie privée, car Propriétés de Choix a le droit d'accéder à ces actifs à tout moment.
- Les biens informatiques appartiennent à Propriétés de Choix et peuvent être examinés, vérifiés, interceptés, récupérés, surveillés, consultés et retirés par l'entreprise à tout moment et sans préavis.
- Protégez toujours votre accès à Propriétés de Choix : code d'accès au réseau, adresse courriel, mot de passe et carte d'accès. Ne partagez jamais vos mots de passe.

Signaler les atteintes à la vie privée potentielles et réelles

Si vous avez des questions concernant la sécurité de l'information, veuillez les poser à votre gestionnaire ou consulter les ressources de la Sécurité de l'information sur le signalement des incidents potentiels de sécurité de l'information, notamment la réception d'un courriel ou d'un message texte inattendu qui vous met sur vos gardes, le fait d'être témoin d'un comportement suspect ou le fait de savoir qu'une personne se fait passer pour un représentant de Propriétés de Choix.

Représenter Propriétés de Choix

Médias sociaux et propriété intellectuelle

Les renseignements que nous transmettons au public, y compris sur nos médias sociaux et nos communautés en ligne, représentent l’image que nous donnons de nous au public. Elle doit être respectueuse et précise. Chaque interaction constitue une occasion de bâtir la confiance et de protéger notre marque et notre réputation.

Lorsque vous transmettez du contenu au nom de l’entreprise, faites appel à votre jugement et à votre bon sens, respectez les droits de propriété intellectuelle et accordez le mérite lorsqu’il est dû.

Qu’est-ce que cela signifie pour moi?

Activités sur les médias sociaux

- Que votre publication soit personnelle ou professionnelle, si elle est liée à Propriétés de Choix, gardez les points suivants à l’esprit :
- Faites preuve de discernement et soyez respectueux dans ce que vous publiez, commentez ou partagez, y compris dans les messages directs. Ne publiez rien qui soit diffamatoire, contraire à l’éthique ou illégal. Évitez les commentaires sur nos locataires, des concurrents ou d’autres collègues qui peuvent être perçus comme négatifs.
 - Ne menez pas d’activités liées à Propriétés de Choix sur vos comptes de médias sociaux personnels.
 - Ne créez pas de groupes, de profils ou de comptes de médias sociaux publics au nom de Propriétés de Choix ou de ses partenaires.

Publier au nom de Propriétés de Choix

Seuls les collègues autorisés peuvent publier au nom de Propriétés de Choix. Ces collègues doivent assurer d’obtenir les autorisations internes des experts en la matière et de suivre notre procédure de consentement pour les photos et les vidéos avant de les publier.

Demandes des médias

- Pour protéger notre marque et assurer la cohérence des communications :
- Ne parlez jamais en public ou aux médias au nom de Propriétés de Choix sans l’approbation des Relations publiques. Cela comprend notamment les interventions concernant Propriétés de Choix lors d’événements publics ou de conférences professionnelles.
 - Si vous êtes autorisé à parler publiquement au nom de Propriétés de Choix, assurez-vous de toujours fournir des renseignements exacts.

Ressources supplémentaires

[Politique de communication de l’information ↗](#)

- Transmettez toutes les demandes des médias au service des relations publiques et toutes les questions des investisseurs ou des détenteurs de parts au service des relations avec les investisseurs. Reportez-vous à la section « À qui s’adresser pour obtenir de l’aide » ↗
- Avant de fournir un témoignage pour un fournisseur ou un partenaire d’affaires, obtenez d’abord l’approbation de votre VP fonctionnel et des Relations publiques.

Comprendre la propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle désigne les créations et les idées originales, y compris les inventions, les œuvres littéraires et artistiques, ainsi que les noms et symboles utilisés dans les activités. Ces créations et idées sont protégées par la loi et comprennent notamment les vidéos, le matériel publicitaire, les logos, les polices de caractère et les slogans. Tout ce que vous créez dans le cadre de votre travail est la propriété intellectuelle de Propriétés de Choix.

Respecter la propriété intellectuelle

- Consultez l’équipe Marketing et communications avant de créer du nouveau matériel de marque et obtenez son approbation finale avant de le déployer. Le matériel de marque comprend notamment les sites Web et leur contenu, l’affichage des biens immobiliers, les ressources locatives ou des locataires, ainsi que le matériel promotionnel ou destiné aux investisseurs.
- Consultez l’équipe Marketing et communications avant d’utiliser la propriété intellectuelle des autres (p. ex., logos, images, matériel de marketing).

Un avenir durable

Propriétés de Choix s’efforce d’être une entreprise citoyenne de premier plan et soutient les activités environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») et de responsabilité sociale de l’entreprise décrites dans notre rapport ESG et sur notre page d’accueil ESG.

Propriétés de Choix concentre son programme ESG autour de deux piliers où nous pouvons le mieux créer une valeur durable grâce à des espaces où prospérer et s’épanouir et qui cadrent avec les intérêts de nos parties prenantes : la lutte contre les changements climatiques et le renforcement des communautés pour la prospérité.

Dans le cadre de son engagement à l’égard de l’ESG, Propriétés de Choix entend notamment :

- respecter l’environnement;
- atteindre zéro émission nette de carbone;
- faire une différence positive dans nos communautés;
- refléter la diversité de notre pays;
- offrir un milieu de travail formidable.

Ressources supplémentaires

[Page d’accueil ESG ↗](#)

Qu’est-ce que cela signifie pour moi?

Propriétés de Choix a fixé des objectifs ESG que vous devez garder à l’esprit lorsque vous prenez des décisions dans votre travail quotidien. Nous vous encourageons à vous comporter de manière à concrétiser la raison d’être de Propriétés de Choix, soit créer une valeur durable grâce à des espaces où prospérer et s’épanouir.

- Renseignez-vous sur le plan de Propriétés de Choix pour lutter contre le changement climatique et renforcer nos communautés pour prospérer en examinant notre dernier rapport ESG.
- Passez en revue le plan directeur en matière d’ESG avec votre chef de département afin de mieux comprendre comment votre département et vous contribuez à ces objectifs.

- Participez aux occasions de bénévolat dans le cadre de nos partenariats communautaires afin de faire une différence positive dans nos communautés.
- Célébrez nos valeurs ÊTRE et les principes de notre culture bleue, qui contribuent à faire de Propriétés de Choix un milieu de travail formidable.

Comment puis-je en savoir plus?

Consultez notre dernier rapport ESG pour obtenir plus de détails sur notre engagement à l’égard de l’ESG.

Si vous avez des questions au sujet de notre responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance, veuillez écrire à sustainability@choicereit.ca ↗; si vous voyez quelque chose qui vous met mal à l’aise, [Dites-le! ↗](#)

Ressources supplémentaires

Vous trouverez des procédures supplémentaires ici ↗

Vue d'ensemble

[Dites-le! Affiche ↗](#)

Avoir à cœur nos locataires et nos collègues

[Déclaration des droits de la personne ↗](#)

[Cadre DEI ↗](#)

[Politique sur l'accessibilité ↗](#)

[Plan d'accessibilité pluriannuel ↗](#)

[Politique relative à l'accessibilité du service à la clientèle et aux locataires ↗](#)

[Programme d'aide aux employés et à leur famille ↗](#)

[Politique sur la violence, le harcèlement et la discrimination ↗](#)

[Politique en matière de santé et de sécurité au travail ↗](#)

[Politique en matière d'environnement ↗](#)

[Formulaire de rapport de gestion des déversements ↗](#)

[Code de conduite des fournisseurs ↗](#)

Assumer nos actes

[Politique sur les conflits d'intérêts ↗](#)

[Politique Pouvoir de lier la société ↗](#)

[Politique sur l'approbation des dépenses ↗](#)

[Politique sur les déplacements professionnels et les divertissements ↗](#)

[Politique en matière de négociation de titres ↗](#)

[Politique antifraude ↗](#)

[Procédure relative aux plaintes concernant la comptabilité, les audits et les contrôles internes ↗](#)

[Politique sur les dons ↗](#)

[Politique de communication de l'information ↗](#)

Respecter nos actifs

[Politique sur la sécurité de l'information ↗](#)

[Politique de confidentialité ↗](#)

[Politique interne relative au respect de la vie privée ↗](#)

[Norme de conduite relative aux renseignements personnels ↗](#)

[Utilisation acceptable des biens de TI ↗](#)

[Page d'accueil ESG ↗](#)

Propriétés de Choix

The Weston Centre
700-22, avenue St. Clair Est
Toronto (Ontario) M4T 2S5

Téléphone : 416-628-7771
choicereit.ca/fr